

# Placée dans un foyer marqué par des « défaillances », Clémence, 17 ans, a mis fin à ses jours

18 mai 2026 à 17h23

« *Quand on me l'a annoncé, c'était le choc...* » Les mots manquent à Alain, des mois après le drame. Sa fille, Clémence, s'est suicidée le 16 février 2026. Elle était placée à La Croix du Sud, un centre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) situé à Bully (Rhône), petit village au sud du Beaujolais. L'adolescente a été retrouvée morte dans sa chambre. Elle avait 17 ans.

Si ce drame est passé sous les radars, traité comme un simple fait divers durant quelques jours par les médias locaux comme [Le Progrès](#) ou encore [ActuLyon](#), le père de l'adolescente, lui, s'interroge. « *Je veux comprendre ce qu'il s'est passé. Je pensais l'avoir confiée à des professionnels de l'enfance* », soutient-il. Il avait lui-même fait appel à l'ASE face aux difficultés de sa fille, qu'il n'arrivait plus à gérer.

Il n'est pas le seul à s'interroger. Les jours suivant le suicide de Clémence, un hommage lui est rendu devant le centre social. Mehdi Faradji, 21 ans, un ancien enfant placé à La Croix du Sud, est présent. « *La direction ne voulait pas qu'on le fasse mais on tenait à parler d'elle et des défaillances de ce centre. Il faut savoir que c'est l'enfer là-bas* », souffle-t-il.



© Photomontage Mediapart

La présidente de l'Association de défense des droits des enfants placés et de leur famille (ADDEPF), Jocelyne Giontarelli, également présente lors de cet hommage, a de son côté cherché à interpellier la directrice du centre et la commune, en vain. « *Leur silence sur cette affaire est terrible* », s'indigne-t-elle.

Au niveau politique, la députée socialiste de la 4<sup>e</sup> circonscription du Rhône, Sandrine Runel, a saisi le département, collectivité chargée de la protection de l'enfance. L'élue a obtenu une réponse par courrier, dont *Rue89Lyon* a pu prendre connaissance.

« *Ils se sont défaussés de toute responsabilité* », résume la députée. Le département précise qu'une enquête judiciaire est en cours et qu'en l'état des informations dont elle dispose, « *aucun élément ne permet d'établir un lien entre ce tragique événement et un potentiel manque de moyens* ». Sauf que l'enquête en question ne porte pas sur une responsabilité pénale

du centre mais a pour but de déterminer s'il s'agit, ou non, d'un suicide.

## Un foyer débordé par la violence

Tout commence, pour Clémence, en janvier 2025. Sophie\*, une ancienne éducatrice, s'en souvient très bien. « *On nous présente son dossier et on apprend qu'elle a déjà fait plusieurs tentatives de suicide, retrace-t-elle. Il lui faudrait un bon accompagnement.* »

Pour cette éducatrice, comme pour ses collègues, il est impossible d'apporter à l'adolescente ce dont elle aurait besoin. « *On est déjà débordés dans notre groupe. On a des gamins violents, dépressifs, suicidaires, avec des suspicions de prostitution, liste Sophie. On a fait clairement savoir à la direction qu'on n'était pas en capacité de l'accueillir.* »

À l'origine, ce sont les parents de Clémence qui ont pris la décision de la placer. « *C'était une enfant super, très intelligente mais aussi très difficile, raconte son père. Elle fuguait beaucoup et avait déjà tenté de mettre fin à ses jours. Avec sa mère, on n'y arrivait plus.* »

Malgré la réticence de l'équipe éducative, Clémence intègre alors un groupe d'enfants déjà compliqués à gérer. Depuis quelques années, La Croix du Sud, comme de nombreuses structures d'ASE, a vu de plus en plus de cas dits « complexes » intégrer le centre.

Plus l'enfant nécessite une prise en charge importante, plus la structure d'accueil perçoit un financement important du département. « *On avait de la place dans le centre, il fallait le remplir. Et en plus, le prix de journée, pour elle, était "rentable"* », analyse Sophie, amère face à ce système. Contacté sur ce point, le centre n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations.

*On ne faisait plus de la protection de l'enfance. On faisait*

## *seulement de la garderie.*

Sophie, éducatrice

Cette situation a des répercussions directes sur les personnels. Virginie, une ancienne éducatrice de La Croix du Sud, qui était présente à la même période que Clémence, témoigne d'un climat d'extrême violence. « *J'ai fait une fausse couche après avoir été agressée physiquement par un gamin* », rapporte-t-elle.

Sophie partage son vécu. « *Rien n'était mis en place pour endiguer cette violence. Il aurait fallu qu'on soit plus écoutés par la direction et que les éducateurs soient plus nombreux* », souligne-t-elle. L'éducatrice affirme que le département a effectué un contrôle du centre en novembre 2024. « *Mais on n'a jamais vu la couleur du rapport, soupire-t-elle. Je n'ai d'ailleurs même pas été interrogée, alors que j'avais des choses à dire...* »

Contacté, le département confirme que ce contrôle s'est effectué « *dans le cadre normal des contrôles réguliers* ». Il assure que des « *préconisations d'amélioration ont été formulées* » et qu'elles ont fait « *l'objet d'un plan d'action construit en lien avec les professionnels de l'établissement* ».

À bout psychologiquement, Sophie s'est résignée à quitter La Croix du Sud. « *Je ne pouvais plus continuer à participer à de la maltraitance banalisée, explique-t-elle. On ne faisait plus de la protection de l'enfance. On faisait seulement de la garderie.* »

## **Clémence laissée seule dans sa chambre**

Si l'on en croit les différents témoignages recueillis, la jeune femme semble avoir subi les conséquences de ces dysfonctionnements. Célia\*, une enfant placée à La Croix du Sud et qui s'entendait bien avec Clémence, raconte que l'adolescente de 17 ans restait très souvent seule

dans sa chambre.

Même constat du côté de Romane, aujourd'hui majeure et qui est partie du centre en raison des conditions de vie, qu'elle qualifie de déplorables. « *Je pense qu'elle aurait mérité d'être mieux accompagnée, au regard de ses problématiques* », souligne-t-elle.

Au début de son séjour à Bully, Sophie proposait des activités à l'adolescente. « *Je l'ai emmenée quelquefois mais ensuite elle s'est repliée sur elle-même. Je n'avais pas le temps de le lui reproposer* », concède l'éducatrice, qui a dû payer des activités, normalement prises en charge par l'ASE, avec son propre argent.

Clémence vivait dans un studio « *semi-autonome* ». Elle était censée pouvoir y développer son autonomie à l'approche de l'âge adulte, mais son père assure qu'elle n'y était pas encore prête. « *Je pense qu'il y avait sûrement mieux à faire que de la laisser dans sa chambre* », considère-t-il avec le recul.

Cette situation aurait été inenvisageable il y a encore quelques années pour Mehdi Faradji, ancien enfant placé à La Croix du Sud et aujourd'hui engagé au niveau national dans la protection de l'enfance. « *On n'envoyait pas n'importe quel enfant dans ces studios. On devait passer en amont devant une commission afin de déterminer si on était apte ou non* », s'insurge-t-il.

Au manque d'accompagnement de Clémence s'ajoute une alerte qui n'a pas été prise en compte. Lors d'une sortie avec le centre, Clémence s'est « *jetée sur les rails d'un train* ». Une éducatrice et une adolescente se sont alors précipitées pour la récupérer.

Sophie a alors essayé d'alerter la direction. « *Je leur ai dit qu'il y avait un problème, se souvient-elle. Elle faisait les choses dans notre dos. Par expérience, cela veut dire qu'elle était parfaitement capable de mettre fin*

à ses *jours*. » Ce à quoi la direction lui aurait répondu qu'elle « *fabulait* », rapporte-t-elle.

## Des conditions de vie dégradées

Le père de Clémence assure n'avoir jamais été tenu au courant de cette tentative de suicide, ni même des conditions dans lesquelles elle vivait. C'est à travers sa fille qu'il s'informait. Elle se plaignait notamment du fait que son studio était mal entretenu.

Célia\* a pu le constater de ses propres yeux. « *Son frigo était dégueulasse mais elle n'osait pas demander de l'aide. J'ai dû appeler les éducateurs pour qu'ils s'en occupent* », explique la jeune femme, qui fait état de moisissures dans sa propre chambre.

À la dégradation des logements s'ajoute un accès parfois compliqué à l'alimentation, problématique commune à plusieurs enfants. Si le centre subvient en théorie à leurs besoins, ce n'est pas toujours le cas. Romane raconte avoir dû acheter de la nourriture avec son propre argent.

« *Quand je rentrais de l'école, j'achetais mes propres pâtes, que je mangeais juste avec du sel* », relate-t-elle, consternée. Il lui est aussi arrivé de devoir se rendre dans les « *studios des grands* » pour qu'ils lui fassent à manger.

Une situation encore une fois incompréhensible pour Mehdii Faradji. « *À mon époque, on avait des cuisiniers qui proposaient de vrais repas durant la semaine. Le week-end, on nous donnait de l'argent pour faire nos courses, témoigne-t-il. Aujourd'hui, la cuisine est fermée. À la place, ils ont des barquettes.* »

À ce sujet, le département se défend, avançant que le rapport produit en novembre 2024 « *a mis en évidence une alimentation et des conditions d'hébergement conformes* ». Tout comme « *une équipe éducative*

*complète » et un « recours limité à l'intérim ».* Une observation qui va à l'encontre du témoignage des éducatrices interrogées, qui pointent un sous-effectif permanent et un personnel non qualifié.

Contactée par *Rue89Lyon*, La Croix du Sud, par la voix du directeur général du Centre Saint-Exupéry-François-Aunis, indique « *qu'aucun commentaire ne sera effectué et qu'aucune réponse ne sera donnée* ». Outre celui de Bully, ce centre est responsable de six autres établissements de l'ASE.